



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Séance du 2 mars 2026
Délibération n° 2026-05

Le deux mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame GUILLOT Annie, en séance ordinaire

Nombre de conseillers :

En exercice : **15**
Présents : **11**
Votants : **11**
Pour : **11**
Contre : **0**
Abstention : **0**
Quorum : **8**

Présents :

SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, MELLIER Dominique, OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia, GUILLOT Annie

Absents :

DROUET Ludovic (excusé – pouvoir JAUNAS Florent), RUAUD Natacha, GIMONNEAU Linda, HURTAUD Christa (excusée),

Secrétaire de séance :
DUPONT Anny-Claude

Séance ouverte à : 20h30

Auteur de l'acte :
SOUSSIN Jean-Michel

Télétransmission en Préfecture le :
05 MARS 2026

Convocation envoyée le :
24 février 2026

AR Préfecture :
017-211701743-20260302-2026_05-DE

Affichage de la convocation le :
24 février 2026

Date de publication sur le site internet :
9 mars 2026

Objet : Affectation du résultat 2025 sur l'exercice 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant que le Compte Financier Unique fait apparaître :

	Solde de début de gestion	Opérations de l'exercice			Résultat Global	Restes à réaliser		Résultat définitif
		dépenses	recettes	résultat de clôture		dépenses	recettes	
Fonctionnement	228 293.30	730 753.89	742 735.76	11 981.87	240 275.17			240 275.17
Investissement	- 85 575.73	164 035.31	161 670.29	- 2 365.02	- 87 940.75			- 87 940.75
TOTAUX	142 717.57	894 789.20	904 406.05	9 616.85	152 334.42			152 334.42



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

€ un excédent de fonctionnement de : 11 981.87 €

€ un excédent reporté de : 228 293.30 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 240 275.17 €

€ un déficit d'investissement de : 2 365.02 €

€ un déficit reporté de : 85 575.73 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 87 940.75 €

Soit un résultat définitif global de : 152 334.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 comme suit :

Résultat d'investissement reporté – compte 001 – déficit 87 940.75 €

Affectation – compte 1068 87 940.75 €

Excédent de fonctionnement reporté – compte 002 152 334.42 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.